

Les aides pour les propriétaires bailleurs

Les travaux prioritaires retenus :

- ✓ Tous les travaux prévus dans le cadre d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration d'Habitat) ou d'un PIG (Programme d'Intérêt Général)
- ✓ Travaux remédiant à l'insalubrité ou au saturnisme constatés par un organisme compétent
- ✓ Travaux liés à la sécurité des équipements ou structure du bâtiment
- ✓ Travaux réalisés afin de remédier à l'indécence des logements, création d'éléments de confort - chauffage, salle d'eaux, WC - permettant d'obtenir ces 3 éléments après travaux

Seront subventionnés les logements qui seront, au minimum classés en **étiquette D** après travaux, sauf cas particuliers sur justification.

Pour obtenir des subventions, lorsque le propriétaire décide de louer son bien, il peut choisir entre plusieurs types de loyer.

Le territoire de Nice Côte d'Azur est découpé en deux zones : A et B.
Les loyers maximums applicables exprimés en euros par m² de surface habitable fiscale hors charges pour l'année 2011 sont :

Type de loyer	Zone A : Aspremont, Beaulieu-sur-Mer, Cagnes-sur-Mer, Cap d'Ail, Carros, Castagniers, Coaraze, Colomars, Duranus, Eze, Falicon, La Gaude, La Roquette-sur-Var, La Trinité, Levens, Nice, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Blaise, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saint-Jeannet, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Martin-du-Var, Tourrette-Levens, Vence, Villefranche-sur-Mer		Zone B : Lantosque, Utelle	
	Surface fiscale < ou = à 45 m ²	Surface fiscale > à 45 m ²	Surface fiscale < ou = à 45 m ²	Surface fiscale > à 45 m ²
Loyer conventionné très social	8,52	7,48	6,58	6,39
Loyer conventionné social	9,35	9,08	7,72	7,49
Loyer intermédiaire	10,89	10,89	10,63	10,63



Le bien doit être loué pendant 9 ans.

Si le bail est signé en 2011, il convient de prendre en compte les revenus imposables de l'ensemble des personnes composant le ménage en 2009.

Le locataire retenu devra obligatoirement avoir les revenus imposables correspondant aux loyers appliqués

(voir tableau ci-dessous, actualisé au 1/04/11).

Catégories de ménages	Loyer intermédiaire (LI)		Loyer conventionné social (LCS)	Loyer conventionné très social (LCTS)
	Zone A	Zone B		
1 personne seule	44 793 €	34 620 €	19 225 €	10 572 €
Un couple sans personne à charge (à l'exclusion des jeunes ménages)	66 943 €	46 229 €	25 673 €	15 405 €
1 personne + 1 à charge, un jeune ménage, 3 personnes	80 471 €	55 593 €	30 874 €	18 524 €
4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge	96 391 €	67 111 €	37 272 €	20 612 €
5 personnes ou 1 seule avec 3 personnes à charge	114 109 €	78 946 €	43 846 €	24 116 €
6 personnes ou 1 seule avec 4 personnes à charge	128 402 €	88 968 €	49 414 €	27 178 €
Par personne supplémentaire	+ 14 312 €	+ 9 924 €	+ 5 512 €	+ 3 031 €